

## ÉDUCATION

### **Des collèges modernes et accessibles**

#### **Le Département assure la construction, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement des établissements ainsi que la restauration.**

Le Département a pour mission de rénover, d'entretenir et d'équiper les 27 collèges publics de l'Indre. Chaque année, le Département conduit un programme de travaux importants dans les collèges dont il a la charge afin d'offrir aux élèves un cadre d'enseignement de qualité. Des bâtiments conformes aux exigences d'accessibilité et respectueux de l'environnement avec, notamment, une faible consommation d'énergie, tout en assurant le confort des élèves sont une des priorités du Département. Il finance aussi le mobilier des collèges et assume les charges liées à l'architecture informatique dans les collèges.

#### **Un enjeu majeur : décarboner nos établissements et s'adapter au changement climatique**

Les nombreuses opérations d'équipement en panneaux photovoltaïques en autoconsommation s'inscrivent dans une démarche globale de réduction de nos consommations d'énergie émettrice de CO<sup>2</sup>. Le recours aux énergies propres produites sur sites est l'un des leviers utilisé par le Département sur l'ensemble de son patrimoine. La géothermie est également utilisée (le collège Écueillé), l'énergie bois (le collège d'Ardenes), le recours aux réseaux de chaleur communaux issus de ressources bio-sourcées (les collèges Rosa Parks et Neuvy-Saint-Sépulchre) et d'autres possibilités seront étudiées ces prochaines années afin de réduire fortement les émissions de gaz à effet de serre et nos consommations.

En parallèle, le Département va engager plusieurs opérations sur ses collèges afin de limiter les effets du réchauffement climatique : végétalisation des abords des bâtiments, des cours, gestion des eaux pluviales, rafraîchissement des locaux (sans climatisation) et ce dès 2023.

#### **La restauration**

La restauration est une compétence du Département mis en œuvre par ses personnels dans les établissements sous la direction des gestionnaires et chefs d'établissement. Une alimentation de qualité est un objectif constant du Département depuis qu'il a cette compétence et il s'attache à s'approvisionner en produits labellisés et en circuits courts. Un processus par étape afin d'accompagner les producteurs locaux.

Face à la crise de l'énergie, le Département a décidé d'attribuer une dotation exceptionnelle de soutien aux services de restauration de ses collèges. Ce qui permet aux collèges de maintenir le niveau de service de la restauration scolaire sans impact sur le prix du repas pour les familles pour cette année.

#### **Le Département assure la maintenance des réseaux informatiques des collèges**

Suite à la loi Peillon qui a transféré aux Départements la charge de la maintenance informatique sans préciser le périmètre exact de cette compétence, le Département de l'Indre assure la totalité des dotations et du suivi de l'informatique de ses collèges. Tous les collèges de l'Indre sont équipés de salles informatiques financées par le Département. Ils bénéficient d'outils technologiques performants tels que les tableaux blancs interactifs et laboratoires de langues.

#### **De la culture et du sport pour les collégiens**

Le Département agit pour l'éducation et les loisirs des collégiens. Ainsi, il aide les établissements qui développent des ateliers artistiques et scientifiques et offre chaque année des places de théâtre aux collégiens.

Ma Carte 36 offre aux collégiens de l'Indre un accès à des activités culturelles et de loisirs, mais aussi à l'achat de livres.

*Le Département intervient en complément de ses compétences obligatoires*

*Dans le cadre du dispositif "Collégiens au Théâtre", le Département organise et finance le transport des collégiens.*

Le Département favorise leur pratique du sport avec la Licence Sport en Indre pour les 6-17 ans

### **Le Département organise le transport scolaire des élèves en situation de handicap**

Depuis 2017, la gestion des transports scolaires a été transférée à la Région Centre-Val de Loire.

Le Département continue toutefois à assurer, au titre de sa compétence, le transport des élèves handicapés ayant droit à un transport spécifique compte tenu de leur handicap, ainsi que des élèves orientés en classes spécialisées pour le compte de la Région.

### **Collèges privés**

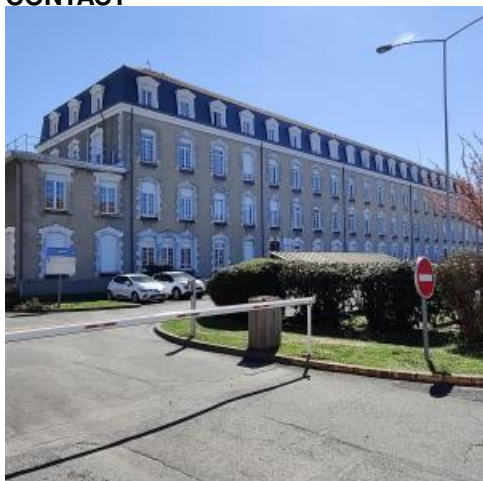
Conformément à la loi du 13 août 2001, à la loi Falloux et aux termes de l'article L442-9 du Code de l'Education, les établissements privés sous contrat perçoivent chaque année des Départements :

une contribution aux dépenses de fonctionnement "part matériel"

une contribution aux dépenses de fonctionnement "part personnel"

Les collèges privés peuvent bénéficier, chaque année, de subventions du Département pour financer leurs dépenses d'investissement (travaux de construction, extension de bâtiments, acquisitions de mobilier, d'équipements sportifs, de matériels de restauration...).

## CONTACT



DIRECTION GÉNÉRALE  
ADJOINTE

**Direction générale adjointe des  
Routes, des Territoires, du  
Patrimoine et de l'Éducation**

Cité Administrative  
36000 Châteauroux

02 54 08 37 67

Itinéraire

Courriel

Site internet



**DÉPARTEMENT DE L'INDRE**

Place de la Victoire et des Alliés CS20639  
36020 Châteauroux

Lundi au Vendredi : 8h15 à 12h30 - 13h30 à 17h

02 54 27 34 36